

Je ne puis nier cela.

... mais nous pouvons avoir cette unification dans les départements militaires.

Les États-Unis ont l'unification, l'intégration et tout ce qui est absolument nécessaire, comme cherche à nous en convaincre le ministre de la Défense nationale. Ils le sont peut-être à bien des égards. Toutefois, les États-Unis n'ont pas perdu de vue la nécessité essentielle de maintenir des identités distinctes pour les raisons que j'ai mentionnées mais que je n'ai pas exposées par le détail.

Examinons pendant un moment le Livre blanc qui est censé nous servir de critère. On peut lire ces mots tout au début:

Après une étude des plus minutieuses et des plus approfondies, le gouvernement en est arrivé à la décision qu'il n'y a qu'une seule solution satisfaisante. C'est l'intégration des forces armées du Canada sous un seul chef d'état-major de la défense et un seul état-major de la défense. Cette décision constituera la première étape vers la création d'une seule force unifiée de défense pour le Canada.

D'après le ministre, il faudra beaucoup de temps avant d'y arriver. J'espère qu'il a absolument raison et qu'il faudra de nombreuses années.

Le principe et le concept dont s'inspire cette déclaration accordent aux députés beaucoup de latitude pour participer au présent débat. A mon avis, trois aspects au moins doivent être approfondis. Le premier, c'est l'effet d'avoir un seul chef d'état-major de la défense; le deuxième est l'effet sur les militaires de carrière d'avoir un seul état-major de défense constitué comme maintenant; le troisième est l'absence très manifeste de logique à cette étape particulière de l'unification. On semble faire un pas et, si la glace ne se brise pas, on avance l'autre pied.

Examinons d'abord la question d'un seul chef d'état-major de la défense. Sous un régime pareil, il y aura invariablement un ministre non formé ou, s'il a quelque expérience militaire, peu renseigné sur les questions militaires en général au moment d'accéder au poste plein de responsabilités de ministre. Il sera néanmoins chargé de diriger les forces armées. Il aura affaire à un chef d'état-major de la défense qui, selon ce concept, aura vraisemblablement reçu une formation complète dans une des trois armes.

Sauf erreur, le chef d'état-major exécute en quelque sorte la même tâche que le ministre. Il sera dans cette nouvelle organisation le délégué du ministre à l'échelon militaire. Aussi longtemps que le chef d'état-major et le ministre sont d'accord, aucun autre problème grave ne surgira. Toutefois, s'il se produit une

divergence majeure d'opinion, surtout sur le plan professionnel, le conflit qui en résultera ne pourra qu'entraîner l'élimination de l'un d'eux. Le ministre connaît certainement le rapport du comité Esher de 1904, qui remonte donc à 63 ans. Ce comité a conseillé de confier le commandant en chef à un rôle strictement tactique.

Il y a un autre problème, monsieur l'Orateur, et c'est celui de ne maintenir au sommet de la hiérarchie que ceux qui partagent les vues du ministre. C'est une situation qui saute aux yeux, et point n'est besoin pour moi d'exposer ses risques inhérents. Le comité Esher lui-même a signalé dans son excellent rapport les innombrables répercussions d'un tel conflit. Nos forces armées ont connu de tels problèmes auparavant, mais jamais au rythme alarmant des 18 derniers mois.

Nous savons, sans avoir à en pénétrer les causes, que tous les hauts gradés qui se sont opposés au ministre pour des motifs sans aucun doute rationnels et valables, ont quitté les forces armées. C'étaient des professionnels qui y voyaient une question de principe. Voici ce qu'en dit le brigadier Malone:

La formule d'un chef unique et d'un ministre ne sera jamais viable. La personnalité dominante éliminera toujours l'autre. Tout homme appelé à devenir chef d'état-major doit être doué de dynamisme et de caractère. De même, aucun gouvernement ne choisira un ministre dont dépendra un quart du budget, à moins qu'il n'ait une volonté de fer.

Maintenant, monsieur l'Orateur, en dépit des difficultés qui peuvent découler de l'ancienne conception d'un comité ou d'un conseil de défense, il est essentiel, à n'en pas douter, qu'un comité ou conseil soit nommé pour s'occuper de tous les aspects de la politique et de l'administration. En effet, le ministre reconnaît cette nécessité lorsqu'il cherche à stabiliser les cadres supérieurs. Le comité n'agira efficacement, à mon avis, que si les officiers représentant les trois domaines professionnels: terre, mer et air, sont sur le même plan que le chef pour conseiller le ministre ou le ministre associé sur les problèmes qu'ils ont à affronter.

● (9.30 p.m.)

Il y a un aspect important à considérer dans la juste représentation des trois services au sommet. La question peut sembler de peu d'intérêt, mais les militaires de toute arme sont beaucoup plus compétents et plus disposés à accepter les décisions qui viennent des échelons supérieurs s'ils se savent représentés par l'un des leurs au niveau où se prennent les décisions.